



LIMOUSIN NATURE
ENVIRONNEMENT

Rapport d'activité de Limousin Nature Environnement pour l'année 2020



Table des matières

Activité militante et participation au débat public.....	2
La fédération.....	2
La participation aux instances départementales, communales et intercommunales.....	2
La participation à France-nature environnement Nouvelle-Aquitaine.....	4
<i>La participation aux instances régionales.....</i>	4
Les actions militantes.....	4
<i>Education à l'environnement.....</i>	5
<i>Réflexions sur les projets de méthaniseurs.....</i>	5
<i>Le projet sentinelles de la nature.....</i>	6
<i>L'activité sur le NET.....</i>	6
<i>Activité nationale.....</i>	7
<i>Les locaux de LNE.....</i>	7
Bilan activité salariale 2020.....	7
Bilan activités pédagogiques 2020.....	7
<i>Thématique Eco-citoyenne.....</i>	7
<i>La thématique relation Homme /Nature.....</i>	8
Accueil de Loisirs.....	8
Etudes.....	8
Espace info-énergie.....	10
Cellule d'Assistance Juridique de LNE.....	10
1- Contentieux :.....	10
2- Assistance juridique :.....	11
3- Formations / éducation :.....	12
4- Activités pour la confédération FNE Nouvelle Aquitaine :.....	12

Activité militante et participation au débat public.

La fédération

Il a été difficile de faire vivre la fédération en 2020 : sans possibilité de se rencontrer, d'échanger librement sans la barrière de l'informatique, les dynamiques ont du mal à s'établir. La période de confinement en mars et avril a vu une suspension de toutes les activités bénévoles. Les instances ont pu cependant fonctionner, l'assemblée générale et les 4 conseils

d'administration se sont déroulés avec une participation voisine de celle des autres années. La reprise de la Lettre info, mensuelle pour l'instant, a tenté de combler ce manque. Cette lettre bénéficie d'une revue de presse faite par une adhérente.

Une seule association nous a rejoint : l'association de sauvegarde du lac du Pont à l'Age.

La participation aux instances départementales, communales et intercommunales

En sommeil pendant plusieurs mois à cause du confinement, les commissions ont repris à partir du mois de juin. Les élections municipales, organisées en plusieurs étapes, ont également perturbé les instances de concertation. LNE et ses associations y portent une vision de la nature et de l'organisation de notre société que personne d'autre ne défend.

- les CODERST Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.
- les CSS, Commissions de suivi de site sur les déchets ou les installations classées, en notant qu'il n'y en a toujours pas eu sur le sujet des anciennes mines d'uranium,
- les CLE Commissions locales de l'eau
- les CDPENAF, Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- les CDCFS Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage
- les commissions départementales d'orientation agricoles (CDOA)
- les commissions départementales de la nature des sites et des paysages (CDNPS)
- le Conseil de développement de l'agglomération de Limoges,
- la préparations des Plans Climat-air-énergie (PCAET) des communautés de communes.
- la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN)
- les comités des usagers du SYDED et de Limoges métropole

➤ **Un exemple : le CODERST Haute-Vienne** (réaction du représentant de LNE : Marcel Bayle)

Le CODERST Haute-Vienne a tenu 9 réunions en 2020, dont deux dématérialisées, non comprises les séances relatives aux plans d'eau (réunions au cours desquelles c'est Antoine Gatet qui représente LNE). 38 dossiers (41 en 2019) ont été traités. Le Coderst a donc rendu 38 avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux concernant les ICPE (23 dossiers), la santé publique (7 dossiers), la loi sur l'eau (5 dossiers) les canalisations de gaz (2 dossiers) et les installations funéraires (1 dossier).

Dans tous les cas, le CODERST a validé les propositions de l'administration. La composition de ce CODERST fait que les acteurs capables de remettre en cause certains projets sont tellement minoritaires qu'ils n'ont aucune chance d'emporter une décision. Dans la plupart des cas, les propositions de l'administration contiennent quand même des conditions : par exemple, des servitudes d'utilité publique sont imposées sur des sites abritant des déchets dangereux qui doivent rester enfouis (en attendant mieux) avec interdiction de construire, d'exploiter des terres, de faire des captages d'eau à usage de consommation ou d'irrigation, etc : ce qui est du bon sens.

Certaines entreprises dangereuses ou polluantes sont traitées, de mon point de vue, avec trop de clémence par l'administration ; mais nos interventions, liées à celles de quelques personnalités qualifiées (le représentants de l'ENSIL ; l'ancien professeur d'hygiène, hydrologie, environnement à la faculté de pharmacie de Limoges ; plus rarement la fédération de pêche), sensibilisent à la fois l'administration et les exploitants à la nécessité d'être rigoureux dans leur gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Des informations intéressantes sont parfois données. L'ARS informe par exemple sur la qualité des eaux de baignade. Souvent, c'est à l'occasion d'un dossier d'ICPE qu'on découvre la dangerosité d'une installation (parfois en pleine ville) ou ses inconvénients environnementaux.

La participation de LNE se justifie par cette collecte d'informations et par la possibilité de montrer à certains exploitants que nous sommes vigilants sur la manière dont ils se comporteront à la suite d'un arrêté préfectoral leur donnant provisoirement satisfaction.

➤ **Autre exemple la CDPENAF de Haute-Vienne**

En 2020 14 commissions ont eu lieu dont seulement 3 dématérialisées. Pendant ces commissions 10 documents d'urbanisme (9 PLU et 1 SCOT) et 96 autorisations d'urbanisme ont été examinées.

Les documents d'urbanisme :

La CDPENAF a émis 9 avis favorables et un avis réservé. Une CDPENAF spécifique a eu lieu pour le SCoT de l'agglomération de Limoges

L'élaboration ou la modification des documents d'urbanisme ainsi que les avis de la CDPENAF ont permis de rendre aux zones naturelles et agricoles plus de 430 ha en 2020 dont 192 ha vierges. Sur les 430 ha rendus, 65 l'ont été suite aux avis de la CDPENAF soit 15 %.

Pour sa part, LNE a voté favorablement les documents d'urbanisme sauf pour le Scot de l'agglomération de Limoges. Ce vote négatif a été justifié notamment à cause d'une forte évaluation de l'augmentation (+ 8%) de la population d'ici 2030 (+21000 hbts, soit 1170hbts/an) et d'une consommation foncière importante, 255 ha soit 20 ha/an, pour l'extension et la création des zones d'activités alors que toutes les zones actuelles ne sont pas remplies et les friches industrielles pas encore répertoriées.

Les autorisations d'urbanisme :

La CDPENAF a émis 94 favorables et 2 favorables avec recommandations.

Les surfaces agricoles et naturelles concernées représentent 40,55 ha.

Par rapport aux années précédentes, le nombre et les surfaces de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles sont stables avec 55 bâtiments couverts de panneaux solaires pour une surface totale de 4,52 ha (dont 54 bâtiments agricoles).

En ce qui concerne les énergies renouvelables, on constate une augmentation du nombre de projets éoliens (7 projets) pour une surface consommée de 16,32 ha. 3 projets de parc solaire au sol pour une surface de 18,09 ha ont été soumis à la CDPENAF (dont 2 pour présentation) et aucun projet de méthaniseur.

LNE a parfois donné un avis défavorable pour les projets éoliens ou pour les parcs solaires dans les cas où la compensation agricole n'était pas suffisamment prise en compte, lorsqu'il s'agissait de surfaces boisées, lorsqu'il existait une trop grande sensibilité pour certaines espèces animales (notamment les chiroptères) ou lorsque l'implantation du parc solaire était prévue sur une zone d'activités.

En général nos votes étaient en accord avec ceux de l'association Terre de Liens, du GMHL, du syndicat des forestiers et de la Confédération Paysanne. Mais il est regrettable, en particulier lorsqu'il est question des énergies renouvelables, que nos voix ne soient pas suffisantes pour contrer des projets consommateurs d'espaces agricoles et forestiers.

FNE Creuse a participé

- au pôle énergie en creuse piloté par DDT
- au bureau du Sage Creuse (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- au bureau du Sage Cher amont.

La participation à France-nature environnement Nouvelle-Aquitaine



Nous sommes très présents dans la confédération créée il y a ans déjà et qui s'est réunie 5 fois pour des conseils d'administration et l'assemblée générale dont une seule fois en présentiel à Bordeaux en février. Les représentants de LNE sont Michel Galliot, Cathy Mazerm et Micgel Teissier. Cathy Mazerm y est référente de la confédération sur l'éducation à l'environnement et sur l'économie circulaire et les déchets.

Au titre de FNE NA, nous avons participé aux réunions préparatoires au PRBF, Plan régional forêt bois. Sylvie Chatelus, membre du bureau de LNE représente FNE NA au conseil d'administration du conservatoire des espaces naturels,

C'est LNE qui a hébergé le site internet de la confédération jusqu'en décembre 2020 et qui le gère.

La participation aux instances régionales

La taille de cette région amène à un partage des participations avec nos fédérations homologues de Poitou-Charentes et d'Aquitaine au titre de FNE Nouvelle-Aquitaine. LNE a participé

- à la CRAEC Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique
- à ATMO Nouvelle-Aquitaine, membre du conseil d'administration
- à l'ARB, Agence de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine où LNE est membre du conseil d'administration
- à la commission régionale pour la Biodiversité (CRB) où LNE dispose de 4 sièges.
- Ludovic Jomier a assuré la représentation de LNE au CESER (Conseil économique social et environnemental régional).

Les actions militantes

Quelques exemples des actions en 2020 :

- la participation à la consultation sur les assises de l'environnement en Haute-Vienne en incitant ses membres à faire de même.
- Les marches pour le climat : LNE a participé à l'organisation de ces marches en mars et en septembre (plusieurs milliers de marcheurs à chaque fois).
- La tenue d'un stand au Forum des associations de la Ville de Limoges,
- LNE n'était pas présente à la fête de la science à Limoges mais plusieurs de ses associations y étaient

Et pour donner une idée du travail institutionnel associatif :

- 12 réunions de bureau de LNE,
- 4 réunions de Conseil d'administration



Rappelons que derrière cette part d'actions et de participation à des actions et de réunions, il y a un gros travail de préparation, de synthèse, d'échange de messages mail ou téléphonique représentant un temps important passé à faire vivre la fédération.

LNE adhère à

- x Graine Nouvelle-Aquitaine, fédération de l'éducation à l'environnement
- x Atmo Nouvelle Aquitaine,
- x Agence Régionale de la Biodiversité NA,
- x Association Batiment25 (projet de tiers-lieu à l'ancienne Marceau à Limoges)

- x Urgence POLT,
- x CENNA (conservatoire des espaces naturels)
- x Alternatiba Limousin
- x le Mouvement associatif
- x le CLER réseau pour la transition énergétique

Education à l'environnement

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable a toujours été l'axe structurant de Limousin Nature Environnement, notamment autour du centre nature et de l'équipe salariée. Il était donc naturel d'adhérer au GRAINE Nouvelle aquitaine (groupe régional des acteurs de l'EEDD). C'est chose faite en 2020.



Nous devons accueillir tous nos collègues de Nouvelle Aquitaine à Limoges (à Chéops) en novembre autour de la thématique "Bousculons nos pratiques". Tout était prêt mais ... confinement oblige, nous avons été contraints de reporter puis de transformer ces 2 journées en 6 "vidéo ateliers Flash " où LNE a présenté son "Passeport nature " (retrouvez tous ces ateliers dans le numéro du magazine Plumes d'Orfée qui vient de sortir) qui ont été très appréciés, ainsi qu'en 2 conférences passionnantes.

Réflexions sur les projets de méthaniseurs

Le groupe de travail méthanisation a continué ses travaux et ses réflexions.

L'acceptabilité des méthaniseurs dépend d'engagements et de règles pour respecter des critères agricoles, environnementaux et de bonne gouvernance.

L'objectif d'augmenter rapidement la production de gaz méthane renouvelable, appelé « biogaz », en remplacement du gaz naturel fossile, a conduit le gouvernement à simplifier le régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) afin de faciliter l'installation de méthaniseurs de plus grande taille. Ce sont souvent des méthaniseurs installés par des agriculteurs.

Sous la contrainte de marchés internationaux, les prix auxquels les agriculteurs-éleveurs vendent le lait de leurs animaux ou les animaux élevés pour leur viande dépendent de prix trop faibles. La méthanisation à l'échelle d'une exploitation agricole, avec une part importante d'élevage, permet d'accroître leurs revenus. C'est une bonne démarche tant que des critères agricoles, environnementaux et de bonne gouvernance sont respectés.

Mais le développement rapide des méthaniseurs a aussi engendré de mauvaises pratiques, des pollutions et des accidents provoquant l'inquiétude ou l'opposition des riverains. La création d'un comité de suivi indépendant, ouvert à la participation des élus du territoire, des habitants et des associations qui le souhaitent devrait être obligatoire lors de

l'enregistrement d'un nouveau méthaniseur. Les engagements volontaires proposés par la Charte de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) devraient être renforcés pour prendre en compte tous ces critères. La commercialisation sous l'appellation « biogaz » elle-même est trompeuse en l'absence de contrôles suffisants des intrants et des bilan carbone et humique de l'installation.

Ces engagements devraient conditionner les soutiens financiers des Régions et de l'ADEME lors du dépôt d'un nouveau projet, ainsi que l'obtention du permis de construire. Le développement des méthaniseurs crée un nouveau métier qui entraîne un changement profond dans le monde agricole. **Cette évolution ne doit pas éclipser le rôle premier de l'activité agricole : nourrir la population.**

Le projet sentinelles de la nature

Il s'agit d'un site internet où n'importe qui peut signaler une atteinte à l'environnement ou au contraire une action favorable à l'environnement. Un suivi est réalisé par les salariés ou les bénévoles de LNE et de ses associations. Ce suivi va de la

simple transmission de la marche à suivre pour résoudre cette atteinte à l'environnement à la prise en charge d'une action par la fédération, pour les cas les plus significatifs.

Il y a eu moins de signalements en 2020 à cause de la crise sanitaire et un manque de temps. Les bénévoles par contre ont bien suivi les dossiers

61 nouveaux signalement en Limousin dont seulement 4 pour des initiatives favorables à l'environnement. Au niveau national, le projet profite d'un coup d'accélérateur de la part de FNE. A noter que l'outil sera ouvert en 2021 à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

L'activité sur le NET

Le site internet a été visité 10256 fois, et 28080 pages ont été visualisées, C'est moins que l'an dernier mais nous avons connu une baisse de plus de 400 visites en mars et avril, ce qui fait que les données sont assez comparables entre ces deux années. Les pages les plus consultées sont les pages « activités et sorties » et « nous connaître » .

La page Facebook est suivie par 2600 personnes.

Activité nationale

LNE n'est plus membre de FNE. Elle reste association affiliée par le biais de FNE Nouvelle-Aquitaine.

Antoine Gatet, administrateur de LNE au titre de SRL Sources et rivières du Limousin, est membre du conseil d'administration de FNE et participe activement au réseau juridique de FNE.

Les locaux de LNE

Les locaux du centre nature la Loutre, à Verneuil sur Vienne nous sont confiés par le Département de la Haute-



Vienne. En 2020, deux magnifiques abris en bois ont remplacé les vieux barnums qui servaient pour l'accueil des scolaires et autres groupes.

Le local loué pour l'espace info-énergie, dans une rue très passante, a été abandonné en 2020 suite à un gros dégât des eaux le rendant inutilisable.

Bilan activité salariale 2020

Bilan activités pédagogiques 2020

Fortement impactée par la crise sanitaire et la non sollicitation des fonds européens FEADER dans le programme d'animation (environ 40% du budget animation), l'année 2020 note logiquement une fréquentation en baisse d'environ 40 % du public par rapport à 2019. Il a fallu suspendre pendant près de 4 mois les animations et s'adapter aux nouvelles conditions de réalisation des activités en présence du public. Des actions ont pu se maintenir grâce à la visio-conférence. La programmation des actions comme la quinzaine de la biodiversité ont été abandonnées et le volume des animations itinérantes en milieu rural a été réduit.

Au final, **environ 8000** personnes ont été sensibilisées à la protection de l'environnement lors de différentes animations réalisées directement par Limousin Nature Environnement.

Thématique Eco-citoyenne.

Cette thématique regroupe les actions qui ont eu pour principal objectif de donner des clés comportementales pour avoir un mode de vie « durable ».

C'est dans ce cadre que ***l'Espace Info Énergie*** a permis de renseigner **1800 familles** sur les économies d'énergies dans leur habitation et de développer des actions d'animation pour environ **500** personnes (thermographies ; ateliers, conférences écogestes...).



Lors de salons, foires, animations et conférences sur ***l'écocitoyenneté***, **1000 personnes** ont été sensibilisées par les animations écocitoyennes qui traitent de la qualité de l'eau et de l'air, de la gestion des déchets, de l'alimentation, du changement climatique et du concept de développement durable.

L'opération ***Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages*** concentrée surtout sur le territoire Monts et Barrage grâce au programme LEADER a permis de communiquer sur les pratiques alternatives par des animations auprès de plus de **700 personnes**.

Les interventions dans les écoles de **Limoges Métropole** sur la réduction des déchets et le tri n'ont pas pu faire de visite au Centre de tri qui était fermé pour cause de restructuration. Nous avons cependant pu transférer cette activité sur une déchetterie. Elle a dû être arrêtée elle aussi pour cause de crise sanitaire. Environ **680 enfants** en ont bénéficié. En 2021, le Centre de tri sera de nouveau ouvert aux visites des scolaire.



La thématique relation Homme /Nature

Elle permet cette fois d'attirer l'attention sur le lien entre la nature et notre mode de vie.

Animations scolaires et grand public : 2720 personnes ont eu des sorties nature et des actions pédagogiques (parfois à distance !) pour sensibiliser à la *valeur patrimoniale de la nature et à la protection des milieux naturels* en participant aux sorties sur le domaine des Vaseix et dans la nature autour des écoles et dans la commune

Seulement 2 **Dimanches nature et fête de la nature** (sur 10 programmés) ont réuni **40 personnes** autour de bénévoles d'associations et d'animateurs qui leurs ont fait partager leur domaine d'étude.

Les **animations itinérantes en milieu rural**, bien que réduites dans leur programmation, visent à faire découvrir la biodiversité ordinaire locale aux enfants et adultes des communes rurales. **320 personnes** ont été sensibilisées aux champignons, fleurs et milieux naturels de leurs communes ainsi qu'à la biodiversité communale.

Animation du Contrat Territorial Milieu Aquatique Sources en Action 12 animations pour un peu moins de **100 personnes** (jauge de 10 personnes max/sortie appliquée).



Accueil de Loisirs

Cette année, 77 enfants différents représentant **230 journées/enfants** ont participé à l'**Accueil de Loisirs sans Hébergement** durant le seul séjour organisé durant les vacances d'hiver.

Etudes

Concernant le **volet études**, l'animation du **Plan Régional « Moule perlière »** et le **suivi des populations en aval des barrages EDF** et autres actions ont contribué à la préservation de cette espèce d'intérêt communautaire. Les études menées sur le plan de gestion des milieux concernés par les mesures compensatoires d'**ASF** en partenariat avec le GMHL et la LPO ont été réalisées et se poursuivront encore pendant 15 ans. Le travail d'animation du projet **d'actualisation des ZNIEFF** limousines en partenariat avec le CNBMC a continué avec l'entrée du FEDER comme financeur et se poursuivra jusqu'en 2024.

La réalisation d'**Atlas de Biodiversité Communale** sur les 4 communes du bassin de la Dordogne qui nous a été confié par EPIDOR n'a pas pu être mené pendant la période de confinement et se continuera surtout pour la phase inventaire participatifs en 2021. (Argentat ; Floirac ; Carsac-Aillac ; St Avit-St Nazaire)

Focus sur le travail sur les ZNIEFF

L'année 2020 à l'image de 2019 a été une année pleine pour la proposition de révisions et de créations de périmètres ZNIEFF, dépassant même les objectifs fixés initialement.

Concernant l'environnement de travail celui-ci reste encore à parfaire : la liste régionale d'espèces déterminantes de la flore vasculaire est opérationnelle depuis 2018 mais celle de la faune est encore en gestation et devrait paraître en 2021. De même, la plateforme régionale ZNIEFF est désormais en version bêta et



pourrait être active en 2021. L'outil national e-ZNIEFF (développé par le Muséum national d'Histoire naturelle) devrait aussi être amélioré suite à la remontée de tous les bugs constatés par les antennes du SSI de Nouvelle-Aquitaine.

En 2020, trois conseils scientifiques territoriaux (CST) se sont tenus en Limousin . Il a été décidé de mettre en place, au sein du CSRPN, un groupe de travail (GT) dédié aux ZNIEFF sur des aspects méthodologiques. Ce GT reste l'interlocuteur privilégié du SSI.

Actions réalisées en 2020

- x - Animer le secrétariat : harmoniser, mettre en forme et consigner les informations dans les différents outils numériques dédiés
- x - Animer le réseau des experts (GEX) : solliciter les expertises et avis, mettre en forme les retours et propositions ;
- x - Assurer, si besoin, des inventaires de terrain pour valider la pertinence et cohérence des ZNIEFF révisées ou proposées à la création (inventaires espèces, végétations, usages, cohérence du périmètre...) ;
- x - Préparer les documents à soumettre au CSRPN en s'assurant de la cohérence de traitement des ZNIEFF dans les différents CST
- x - Assurer le lien avec le MNHN : veille méthodologique, assimilation des évolutions méthodologiques, suggestion d'amélioration des outils numériques nationaux... ;
- x - Assurer le lien avec les plateformes du SINP (FAUNA pour la faune et OBV pour la flore) :

En 2020, outre les aspects méthodologiques et l'harmonisation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui sont maintenant calés, la mise à jour de l'inventaire est entrée dans sa phase opérationnelle. Ce sont ainsi 40 ZNIEFF qui ont été soumises à l'examen du CSRPN au cours de l'année 2020.

Pour répondre aux exigences du programme FEDER, qui finance une partie de cet inventaire, qui demande de distinguer les ZNIEFF selon leur localisation ou non dans un PNR ou une RN, ce sont 8 ZNIEFF localisées dans un PNR ou une RN qui ont été traitées par le SSI et examinées par le CSRPN au cours de l'année 2020.

L'inventaire en Nouvelle-Aquitaine offre un réel dynamisme ; son organisation et sa gouvernance exemplaires, ses productions méthodologiques, la mise à jour des listes de déterminance, le développement d'outils dédiés (...) en font la région pilote au niveau national.

Espace info-énergie

La loi énergie de 2015 a créé les plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE), portées par les EPCI avec le soutien financier des régions. Ces PTRE remplacent les espaces info-énergie fin 2020.

Chaque EPCI peut construire la sienne. Limoges Métropole s'y est lancé et l'a ouverte en 2020. Pour les EPCI de taille plus faible la mise en place est plus compliquée, en particulier si cela ne justifie pas un emploi d'un spécialiste.

Plusieurs EPCI peuvent s'associer. C'est le cas en Haute Vienne où les CC Porte Océane du Limousin, Ouest Limousin, Val de Vienne, Pays de Nexon Monts de Chalus, Pays de St Yrieix, Briance Sud Haute-, Vienne, Briance Combade, Elan Limousin Avenir Nature, Haut Limousin en Marche, Noblat, Gartempe-St- Pardoux.se sont associées. LNE les a accompagnées pour définir leur plateforme et, pour 2021, LNE a été mandaté pour continuer à assurer le conseil info-énergie sur leur territoire, avec un financement de la Région.

Pour 2022, la plateforme sera opérationnelle et elle peut soit internaliser le travail soit lancer un appel d'offre pour l'externaliser. Dans ce cas, LNE peut soumissionner. On espère que le choix des EPCI soit de confier la plateforme à LNE

Cellule d'Assistance Juridique de LNE

Cette cellule est commune avec Sources et Rivières du Limousin qui est agréée par le Ministère de la Justice depuis le 12 novembre 2014.

Cet agrément constitue le cadre juridique pour la convention établie entre LNE et SRL pour la sous-traitance des dossiers de conseils juridiques de la fédération et de ses associations membres et affiliées.

1- Contentieux :

- Dossier Usine à Pellets torréfiés de Bugeat (19) :

Suivi du dossier et préparation de l'audience du 4 mars, puis du 27 janvier 2021.

- Dossier coupe rase forêt de Blanchefort :

Participation à la construction d'une plainte pénale et administrative inter-associative dénonçant le cadre juridique et les impacts des coupes rases en Limousin, suite à la coupe en forêt de Blanchefort (19).

Cosignataires : LNE / CEN NA / COREN / SRL / LPO Limousin / GMHL / Faites et Racines.

- Dossier étang de St Jal (19) :

Plainte pour Corrèze Environnement auprès du procureur et de l'OFB face à la construction d'un étang au-dessus du seuil déclaratif, sans l'autorisation requise.

- Dossier destruction de zone humide de Gentioux (23) en site N2000 :

Plainte puis Constitution de partie civile du GMHL devant le Tribunal judiciaire de Guéret. Préparation de l'audience du 4 mars, puis du 27 janvier 2021. Liens avec la LPO et son avocat creusois.

- Dossier destruction espèces protégées (tortues cistude) à Verneuil Moutiers :

Suivi et relance du dossier auprès du Parquet pour le GMHL. Audience pénale en 2021.

- Dossier méthaniseur Azat-le-Ris :

Accompagnement des associations et de LNE pour le dépôt de plainte suite aux pollutions de cours d'eau engendrés par les activités de la société Bioenergie123, gestionnaire également du méthaniseur de Peyrat de Bellac. Liens avec le Parquet. Analyse du statut juridique des installations.

- Dossier activité 4x4 dans le lit mineur de la Drone (Dordogne) :

Plainte pour LNE, responsable du PNA Moules perlières en Nouvelle Aquitaine.

- Gestion des liens avec le Parquet de Limoges :

Passage du Procureur Rivaud (plusieurs rencontres, suivi de dossiers et présentation du tissu associatif 87). Arrivée fin 2020 d'un nouveau substitut du Procureur de la République en charge de l'environnement à Limoges : rencontres et mise en place de relations de travail pour les associations de la Haute-Vienne. Lancement d'un projet de convention avec LNE pour l'organisation de stages de citoyenneté.

2- Assistance juridique :

- Droit d'association :

- ❖ Gestion du plaidoyer autour des dérives de la cellule de gendarmerie DEMETER, suite au dossier des serres à tomates en Corrèze.
- ❖ Statuts de SOS Faune sauvage s'agissant du mandat possible à la salariée pour signer au nom de l'association des plaintes pénales + la rémunération des membres du CA : propositions de modifications.
- ❖ Finalisation d'une convention entre SOS Faune Sauvage et les trois OFB limousines afin de cadrer les procédures de dépôt d'animaux blessés dans le cadre d'enquêtes pénales.
- ❖ Conseils divers sur les activités associatives pendant le confinement COVID 19. Notamment auprès de l'association Graines de Vie à Verneuil (gestion des jardins familiaux et partagés).

- ❖ Rédaction modèles de reçu fiscal pour FNE 23.
- ❖ Accompagnement à la rédaction de statuts de l'association « Combrailles attractive » (membre de FNE23).
- ❖ Conseils rédaction statuts associatifs du collectif citoyen creusois L'échalier (mobilisé contre le projet de porcherie de Tercillat), en lien avec FNE23.

- **Démocratie environnementale :**

- ❖ CODERST 87 plans d'eau : participation aux réunions du CODERST restreint
- ❖ CODERST 87/19/23 : actions ponctuelles sur des dossiers présentés en CODERST. A la demande des représentants associatifs en CODERST.
- ❖ Conseil auprès de Terre de Liens Limousin sur l'encadrement juridique du projet de « ceinture maraichère de Limoges » et sa traduction dans le SCOT
- ❖ Consultation de la Chambre d'agriculture de la Corrèze que le projet de charte d'engagement entre agriculteurs et riverains pour l'utilisation de pesticides.
- ❖ Enquête publique sur le projet de porcherie de Tercillat. Assistance FNE23 et association locale.
- ❖ Décisions du CD87 autour du projet de travaux sur la RD19 : assistance de l'association TPAMC sur les procédures.

- **Application du droit :**

- ❖ Conseils des associations pour l'organisation de leurs AG en période de confinement et de crise COVID19.
- ❖ Explication du droit de l'urbanisme et des effets des zones N et du classement en espace boisé classé. GMHL/Association bois de Bouéry.
- ❖ Conseils divers ponctuels. Expl. : communicabilité de documents administratifs (COREN) / relecture de courriers au Préfet (Chaufailles Autrement) / dossier régularisation de la porcherie des Vaseix / Coupes de haies en Creuse / Installation d'un élevage industriel de poulets en Creuse (Moutier-Rozeille) / Epannage de pesticides à proximité des cours d'eau (Syndicat des Simples Creuse) / Comblement de mares en Corrèze / Statut juridique des biens de section à St Julien le Petit (projet éolien) / Règles juridiques sur la diffamation (Frane) /

3- Formations / éducation :

- Participation avec SOS Faune Sauvage à un reportage de FR3 NA sur l'impact des pièges anti nuisibles sur la faune sauvage. Volet juridique (novembre 2020).
- Un programme de formation des associations corréziennes a été envisagé avec Corrèze Environnement en 2020, sur le modèle des formations « arbres de bord de route » de 2019. L'actualité COVID a transformé le projet vers un projet de formation en ligne. Cependant les sujets envisagés (pollution lumineuse) nécessitant des actions de terrain, le programme a été reporté.

4- Activités pour la confédération FNE Nouvelle Aquitaine :

- Modification des statuts de PCN, afin d'intégrer une co-présidence. Conseils de rédaction.
- Projet de charte des données naturalistes en Nouvelle-Aquitaine.
- Relecture juridique du projet de fiche de poste pour le recrutement salarié de FNE NA.
- Conseils sur la participation de FNE NA au recours Port horizon 2025 La Rochelle (porté par NE17).
- Assistance juridique ponctuelle auprès de bénévoles SEPANSO.